



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 janvier 2005**

**5293/05**

**DEVGEN 6  
COASI 6  
RELEX 19  
PROCIV 2**

**NOTE**

---

de: la Présidence

en date du: 12 janvier 2005

aux: Comité des Représentants permanents

---

Objet: Suivi du CAGRE extraordinaire du 7 janvier 2005 sur le séisme et tsunamis dans l'océan indien

---

Les conclusions du Conseil extraordinaire du 7 janvier appellent des mesures de suivi à court et moyen terme. La Présidence indique ci-dessous la suite opérationnelle qu' elle entend donner à chacun des points traités dans les conclusions du Conseil extraordinaire.

Le CAGRE reviendra le 31 janvier sur l'ensemble des mesures envisagées en vue d'établir un plan d'action destiné à encadrer les initiatives à prendre par l'Union et les Etats Membres dans les semaines et les mois à venir.

La Présidence veillera à assurer au niveau du COREPER un suivi régulier de la mise en œuvre des conclusions du Conseil afin de garantir la cohérence des activités dans les différentes filières du Conseil.

## **I. Aspects budgétaires et financiers**

- **Mobilisation de la réserve d'urgence** (€ 100 millions)

*Le Comité budgétaire a marqué son accord le 11 janvier sur la mobilisation de la réserve d'urgence; le trilogue le 12 janvier doit permettre de recueillir l'accord du Parlement européen. L'approbation formelle se fera en point I au Coreper du 13 janvier et en point A au Conseil ECOFIN du 18 janvier.*

- **Proposition de la Commission à l'autorité budgétaire** afin de dégager les ressources financières à hauteur de € 350 millions pour le moyen et le long terme.

*La proposition de la Commission n'est attendue qu'en avril/mai après l'évaluation des besoins par la Banque mondiale.*

- Préparation par la Commission et la Banque européenne d'investissement de la mise en place d'une **facilité de financement concessionnelle** « Indian Ocean Tsunami Facility »

*La BEI est prête à établir cette facilité dès que possible (l'approbation du Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs est nécessaire). Ceci nécessite la mobilisation de moyens budgétaires par la Commission en vue de la préparation rapide des études de faisabilité ainsi qu'une garantie budgétaire satisfaisante de l'Union.*

*Le CEF en discutera le 12 janvier et le Conseil ECOFIN fera le point sur l'état de la situation le 18 janvier.*

*Le COREPER sera tenu informé et fera le point sur l'état de la situation dans le cadre de la préparation du Conseil ECOFIN du 17 février.*

- **Examen régulier de la mise en œuvre des engagements financiers**

*Le groupe Développement procédera régulièrement à cet examen.*

*La réunion informelle des Ministres du Développement des 14-15 février constituera une première occasion pour faire le point. La Présidence fera un rapport global au COREPER au mois d'avril en vue du CAGRE du 25 avril 2005.*

- **Dette**

*PM: suite des discussions dans le cadre du Club de Paris et du G7*

- Le Conseil ECOFIN fera le point le 18 janvier sur l'ensemble de ces questions.

## **II. Renforcement des capacités de réaction de l'Union**

- **Amélioration des instruments existants en matière de protection civile et d'aide humanitaire** y compris la capacité d'analyse, tout en tenant compte des principes et de la spécificité de l'aide humanitaire

*Groupes Protection civile et Développement, sur base d'une évaluation de la Commission.*

- **Meilleure coordination des moyens militaires**, à travers les instances appropriées, pour une mise à disposition efficace en soutien du BCAH des Nations Unies

*Suivi par le COPS. Le rapport de la mission déployée à Genève par le SG/HR le 10 janvier a été présenté au COPS le 11 janvier. Ce rapport suggère le déploiement immédiat d'officiers de liaison de l'Etat Major de l'Union européenne auprès des bureaux du BCAH à Bangkok et à Rome afin d'assurer la coordination des moyens militaires des Etats Membres et d'étudier la possibilité d'un éventuel appui maritime au long des côtes de Sumatra.*

- **Examen des possibilités de développement d'une capacité de réponse rapide de l'Union** (structure de planification, de coordination et de mobilisation des moyens) par la Commission et les instances compétentes du Conseil ; **évaluation de la mise en place d'un corps volontaire européen d'aide humanitaire** par les instances compétentes du Conseil

*La Présidence invite la Commission et le SG/HR à présenter un papier conjoint dès que possible.*

- **Evaluation des expériences faites en ce qui concerne la protection et le soutien apportés aux citoyens européens et enseignements à en tirer.** Examen des possibilités offertes par une coordination accrue de l'action des États membres, notamment dans des domaines comme le secours, l'évacuation, et l'acheminement de vivres et de soins médicaux ; mesures visant à améliorer la coopération consulaire

*Après la phase d'urgence, la Présidence chargera les Chefs de mission dans les pays touchés par le séisme de préparer des rapports d'évaluation dans ce domaine. Le groupe Affaires consulaires est responsable de ce dossier. Voir aussi à ce sujet les conclusions du Conseil européen des 16-17 décembre 2004, paragraphe 69.*

- Examen en parallèle des améliorations possibles dans le cadre des travaux préparatoires relatifs à la mise en place du Service extérieur commun (entre autres dans le domaine de la coopération consulaire)

### **III. Mesures d'accompagnement à court et à moyen terme**

- **Appui à l'OMS** par l'Union et ses Etats membres

*Information prévue au groupe Santé le 13 janvier. Le Conseil EPSCO reviendra sur ce dossier lors de sa session du mois de mars si nécessaire.*

- **Assistance aux régions littorales**

*Premier débat au Conseil AGRI du 24 janvier sur la base d'une proposition annoncée par la Commission.*

- **Mesures d'appui dans le domaine commercial**

*Examen des possibilités en la matière au Comité 133 et au groupe SPG.*

- **Partenariats bilatéraux**

*Suivi régulier au COREPER des initiatives prises par les Etats Membres.*

### **IV. Contribution au développement de mesures de prévention**

- Propositions de la Commission pour une **stratégie de renforcement des mesures de prévention, d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes**

*Propositions de la Commission à étudier dans le groupe Protection civile.*

*Préparation de la Conférence de Kobe : mise au point de la position de l'Union en cours à Genève (et en marge de la Conférence elle-même). (NB : session spéciale de la Conférence le 20 janvier sur l'alerte précoce des Tsunamis).*

*PM : Soutien du Conseil à l'initiative allemande d'organiser, au cours de l'année 2005, une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies.*

---